



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 14124

Texte de la question

M. Jean-Paul Bret appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les vives inquiétudes exprimées par les enseignants et les étudiants de sciences économiques et sociales relatives à l'avenir de leur filière. La baisse annoncée des postes offerts au concours du CAPES de sciences économiques et sociales et la perspective d'une redéfinition des filières dans le cadre de la réforme des lycées semblent menacer l'enseignement des sciences économiques et sociales dans les établissements scolaires du second degré. Pourtant la filière économique et sociale comporte une dimension pluridisciplinaire intéressante et génère une culture générale polyvalente chez les étudiants. Elle leur permet donc des débouchés post-baccalauréat variés. D'après des statistiques officielles, les bacheliers de la filière économique et sociale poursuivent des études supérieures avec des résultats satisfaisants que ce soit à l'université (en droit, sciences économiques, sciences humaines, lettres et langues...), dans des écoles de commerce, des instituts universitaires de technologie ou des établissements habilités à délivrer des brevets de techniciens supérieurs. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui communiquer les pistes de réflexion qu'il a engagées concernant l'avenir de cette filière.

Texte de la réponse

Les informations concernant une éventuelle réforme des lycées ne sont pas fondées, et aucune décision n'est actuellement envisagée dans ce domaine. Le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a décidé toutefois d'engager une réflexion sur les enseignements en lycée afin de mieux les adapter aux exigences de notre temps. A cet effet, une vaste consultation a été organisée dans tout le pays sous forme de questionnaires adressés aux élèves, aux enseignants et aux chefs d'établissement : elle a été coordonnée par M. Philippe Meirieu, professeur d'université. Les conclusions de cette consultation et les principales lignes de force qui s'en dégagent viennent d'être rendues publiques. En parallèle, un conseil scientifique présidé par le sociologue Edgar Morin et composé d'éminentes personnalités de la science et de la culture françaises, a été chargé de réfléchir aux moyens de mieux articuler les savoirs dispensés aux élèves afin de les mettre en situation d'appréhender les réalités de plus en plus complexes auxquelles ils auront à faire face dans leur vie sociale et professionnelle. L'ensemble de ces réflexions et consultations s'est synthétisé dans un colloque national qui s'est tenu les 28 et 29 avril 1998 à Lyon. Les conclusions de ce colloque font l'objet d'un rapport remis au ministre et à partir duquel un certain nombre de grandes orientations seront dégagées qui seront soumises pour consultation aux confédérations syndicales et aux organisations d'employeurs, ensuite le Parlement sera associé à la réflexion. Les fédérations syndicales représentatives des personnels des lycées seront ensuite consultées, comme les différentes associations concernées, puis le Conseil national des programmes sera saisi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bret](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14124

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2606

Réponse publiée le : 1er juin 1998, page 3037